



Baccarat

Les vieux Châteaux de la Vesouze⁽¹⁾

CHAPITRE XVIII

LES ÉVÊQUES DE METZ, ET LA FRANCE A BACCARAT

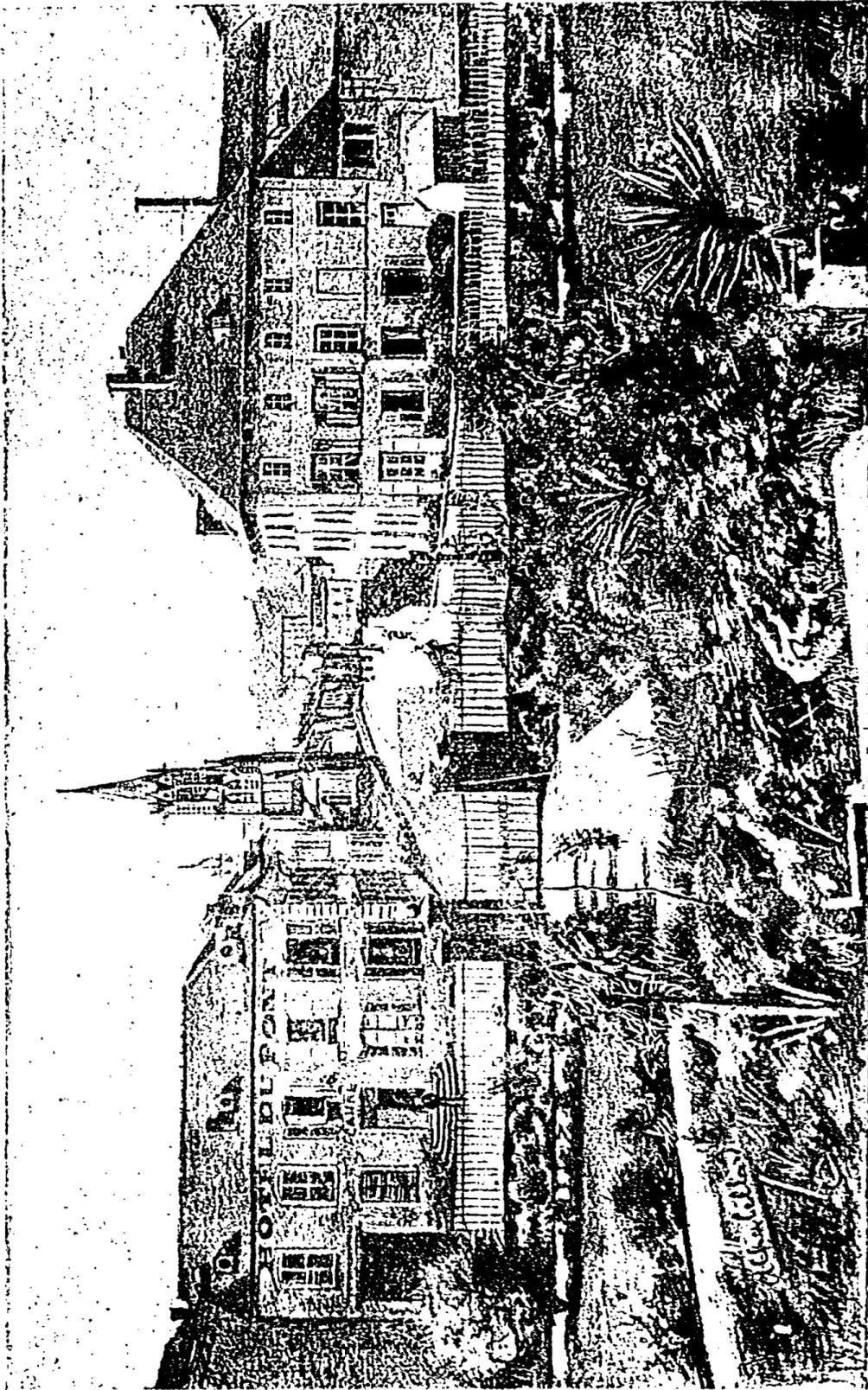
A côté du fait incontestable de la décadence de la puissance épiscopale, au profit des comtes de Blâmont, aussi bien à Baccarat, qu'au Ban de la rivière, il convient de noter l'habitude prise par plusieurs évêques de venir séjourner dans leur ville de Baccarat, comme ayant pu atténuer ou retarder les effets de leur amoindrissement politique.

Y cherchaient-ils un refuge contre les attaques ou les tracasseries que les Messins ne leur épargnaient guère ?

Toujours est-il, qu'à la suite d'Adhémar de Montil († 1361) (2) qui fit construire les murailles et le château de Baccarat, Thiéry Bayer de Boppart († 1383) y vint habiter et s'y rencontra avec Henry de Blâmont qui affectionnait le châ-

(1) Fin. Voir le *Pays lorrain*, 1908, p. 305, 357, 434, 535 et 597. 1909, p. 21, 101, 165, 263, 350, 467, 533, 597 et 691.

(2) Mangin. *Études sur Deneuvre et Baccarat*, 156.



BACCARAT

(D'après le dessin de CHABELLARD.)



teau de Deneuvre, et dont il avait fait « son chier conseiller », en dépit de l'antagonisme séculaire de leurs deux seigneuries (1).

Plus tard, un autre évêque, George de Bade († 1489) fit aussi de fréquents séjours dans le pays, et mourut à Moyen. Malheureusement il avait favorisé les visées de Charles le Téméraire contre la Lorraine, et livré Baccarat à ses troupes, en sorte que René II, qui s'en était vu fermer les portes, tira vengeance de cette insulte, en forçant la ville et la livrant au pillage (1478) (2).

Cette préférence des prélats messins pour le séjour de Baccarat s'est manifestée d'une façon plus constante encore, à partir du règne de René II ; notamment avec Charles, cardinal de Lorraine qui avait été pourvu de l'évêché à l'âge de onze ans, et Louis, deuxième cardinal de Guise, qui avait embelli le château et y recevait le duc Henry II venu de sa résidence de Lunéville (3).

La présence des évêques pouvait attirer à eux, dans une certaine mesure, la sympathie des populations, mais le jour où René II avait acquis le comté de Blâmont, en vertu de ses accords avec le dernier comte, il était devenu tout puissant dans le pays.

Cette acquisition importante rompait tout-à-coup à son profit l'équilibre des forces et des influences qui s'étaient jusqu'alors balancées, et l'on peut dire que du même coup, l'indépendance de l'Evêché de Metz sombra pour toujours devant le prestige du duc de Lorraine, jeune, puissant, populaire et victorieux.

En effet, le dernier évêque de Metz librement nommé, George de Bade, mourait au moment même où René allait consommer l'annexion du comté de Blâmont. Dès lors, la puissance lorraine pèsera de tout son poids sur l'élection des évêques et pendant plus d'un siècle, il n'y aura plus sur le siège de Metz que des princes lorrains, nommés et maintenus, au mépris des règles canoniques.

Henry de Lorraine-Vaudémont, oncle du duc, est le premier élu sous la pression de son neveu, malgré la répugnance des patriotes messins à admettre sur le siège épiscopal, en la personne d'un prince lorrain, l'ennemi héréditaire. Aussi cet intrus ne mettra-t-il jamais le pied à Metz, et vivra-t-il fort loin de son évêché, à Joinville, car dit la « Chronique messine » « là le entretenait le duc René son neveu. pour avoir ses biens » (4).

René obtenait, sans difficulté, de son oncle, la ferme des salines de Moyenvic, et le droit, sous couleur de protection, de placer une garnison à Baccarat. C'était bien l'annexion déguisée.

(1) De Martimprey. *Les sires de Blâmont*. M. Arch. lorr., 1891, p. 11. Bernhardt, *Deneuvre et Baccarat*, 83-86-103.

(2) Mangin, p. 173.

(3) Mangin, p. 174. Bernhardt, p. 173.

(4) Bénédictins. *Hist. de Metz*, II. 683.

Devenu ainsi maître effectif de l'Evêché, René cache à peine son intention de s'emparer de la cité de Metz. Les intrigues, les trahisons, puis la guerre ouverte qui se déchainent alors, ne sont pas la page la plus pure de l'histoire de nos ducs (1).

S'il échoua devant l'énergie et le patriotisme des Messins, René réussit du moins à faire donner à l'évêque Henry de Lorraine, un coadjuteur avec succession future en la personne de son propre fils Jean, qui n'a pas quatre ans, et il s'assure ainsi la disposition du temporel.

Les chanoines qui trouvent à ces combinaisons l'avantage d'administrer eux-mêmes l'Evêché, comme si le siège était vacant, s'accommodent d'un traité par lequel les revenus sont divisés en trois parts ; l'une destinée à payer les dettes contractées par le précédent évêque, la seconde à pensionner le nouvel évêque, et la troisième à poursuivre la construction de la Cathédrale (2).

René a obtenu du cardinal de Vaudémont le droit d'occuper Baccarat ; Antoine se fait donner en gage par l'évêque Jean, son frère, les châtelainies de Rambervillers et de Moyen, avec le droit de lever des subsides pour son compte sur les terres de l'Evêché ; et dès que le jeune prélat est parvenu à l'âge canonique, il est pourvu de neuf évêchés, de quatre abbayes, de la dignité de cardinal et de celle de légat du pape dans la Lorraine, le Barrois et les Trois Evêchés. Enfin, pour plus de simplicité, on institue en 1522 une chambre de justice commune qui jugera tous les sujets « comme s'ils n'eussent appartenu qu'à un seul souverain ».

C'était la mainmise complète de la Lorraine sur l'Evêché. Le pays y gagnait l'avantage inappréciable d'une certaine simplification dans son vieil organisme féodal, le bénéfice de la neutralité dans la lutte de Charles-Quint et de François I^{er} ; enfin il faisait ainsi un pas décisif vers la fusion souhaitée et prévue pour un avenir prochain avec la nation lorraine.

Après Jean, frère du duc Antoine, ce fut son fils Nicolas, âgé de trois ans, qui fut pourvu de l'Evêché, puis Charles de Guise, — le grand Cardinal — qui, pendant près de trente ans, donna et reprit l'Evêché à ses diverses créatures selon les besoins de la politique lorraine et de celle de la Ligue. — Ce furent alors des changements continuels qui font dire aux moines bénédictins, historiens de Metz, « qu'on ne savait presque qui était le véritable évêque », et que l'empereur Charles-Quint dut écrire de Trèves en 1548 pour en avoir des nouvelles (3).

(1) *Id.*, p. 694.

(2) Bénédictins. *Hist. de Metz*. II. 698.

(3) Bénédictins. *Hist. de Metz*. III. p. 27.

Ni Charles de Lorraine, ni Robert de Lenoncourt son successeur, n'habitèrent Metz. Celui-ci s'établit à Vic, et vint une fois, (1552) officier à la Cathédrale, ce qu'on n'avait pas vu depuis soixante-dix ans; mais il se vit refuser par les bourgeois le droit de convoquer à Metz les états de son Evêché. Pour eux, il n'était plus qu'un étranger, et ils le redoutaient surtout en tant que prince lorrain.

C'est en cette même année 1552, que le roi Henri II prit possession de Metz, à titre de protecteur et vicaire du Saint-Empire, à la requête des princes protestants confédérés contre l'Empereur. L'évêque s'était prononcé pour le roi de France, et les bourgeois lui avaient ouvert leurs portes.

Mais quand ils se virent imposer un régime d'occupation militaire, quand ils n'y eut plus aux portes que des sentinelles françaises, quand la magistrature bourgeoise se vit déposée et remplacée, ils regrettèrent amèrement leur empressement, et « crevaient de rage, dit le secrétaire du gouverneur, d'être ainsi forcés dans leur publique liberté, pour laquelle ils eussent hasardé leur âme, tant s'en faut qu'ils eussent épargné leur propre vie (1) ». L'évêque essaya de son côté quelque velléité de résistance, en s'arrogeant le titre de prince et seigneur de la cité; mais le gouverneur pour la France (c'était l'illustre François de Lorraine) y mit bon ordre en s'emparant de tout, des monnaies, de la juridiction, des troupes; et finalement, de complicité avec son frère le Cardinal, il fit don de la cité au roi de France. — Le traité de Cateau-Cambrésis, consumma l'annexion en 1559.

Les Guises étant maîtres du gouvernement de la France, on put croire un instant que tous les événements tourneraient en définitive au profit de la Lorraine. De fait, le duc en profita d'abord pour s'affranchir de l'antique vasselage qui le liait à l'Evêché comme comte de Blâmont (1561), puis il se fit céder tous les droits de cet Evêché sur Sarralbe, Sarrebourg, Blâmont, Deneuvre, etc., et trois ans après, le roi Charles IX, lui faisait même livrer toutes les places du temporel (2).

Pendant ce temps, le cardinal de Guise, administrant toujours l'Evêché, le livre d'abord à Louis, son frère, aussi cardinal, puis à Charles, fils du duc Charles III (1575); et, sous couleur de subsides pour la guerre contre les hérétiques, obtient du pape l'autorisation d'aliéner son territoire. — C'est par ce moyen que la Lorraine acquiert Marsal. — Nul ne pouvait plus douter que les deux cardinaux nourrissent le dessein de réunir la souveraineté de tous les domaines de l'Evêché à la maison de Lorraine.

(1) Bénédictins. *Hist. de Metz*, p. 33, 36.

(2) Bén. *Hist. de Metz*, p. 107.

Mais toute cette conspiration reposait sur les succès de la Ligue, dont les Guises étaient l'âme. La conversion d'Henri IV, et la pacification du royaume, la déjoua d'un seul coup, et fit tourner au profit de la France seule, tout ce travail séculaire si habilement conçu au profit de la Lorraine. — Du même coup, les princes lorrains redevenaient pour la cité de Metz, l'ennemi héréditaire, et l'habile Béarnais, répondant à l'adresse de soumission que *ceux* de Metz se sont hâtés de lui adresser, ne manque pas de leur promettre qu'il viendra bientôt les « ayder de bonnes forces pour empescher les desseings du duc de Lorraine et établir un assureé repos en ce qui dépend du pays messin (1) ». — Aussi, forts de cet appui, les bourgeois n'hésitent-ils pas à se jeter sur la Lorraine et à faire à Charles III une guerre qu'ils mènent « à la satisfaction de Sa Majesté ».

Puis en 1608, et toujours par crainte d'un évêque lorrain, les chanoines élisent Henry de Bourbon, marquis de Verneuil, fils naturel d'Henri IV, et qui n'a que sept ans ; et ce, dans le but avoué, « d'empêcher que dans la suite les princes voisins ne s'emparent des terres et places de l'Evêché (2) ». — Le roi d'ailleurs a repris toutes les places livrées aux Lorrains ; partout ses gouverneurs seuls y commandent, et de là date, avec l'annexion effective à la France, et la ruine des entreprises lorraines, la situation nouvelle et définitive de l'Evêché, comme simple seigneurie du royaume de France, soumise à sa juridiction, et déchue de ses droits régaliens. — Dans l'organisation de la province des Trois-Evêchés que Louis XIV établira au XVII^e siècle, il ne restera, comme souvenir de l'antique autonomie, que le maigre privilège qui fut conservé au baillage de Vic de demeurer *Bailliage seigneurial de l'Evêché*, et comme tel régi par des magistrats nommés par le prélat et qui conservèrent les prérogatives de la *Haute-Justice*, mais sous le contrôle du parlement, jusqu'en 1756 (3).

Il serait bien intéressant de rechercher et de découvrir quels ont été, au milieu de ces vicissitudes et de ces luttes d'influence, les sentiments des paysans de la châtellenie de Baccarat. Ont-ils partagé les haines et les défiances de la ville et du pays messin contre l'ennemi lorrain ? La présence auprès d'eux de plusieurs de leurs évêques, y avait-elle entretenu un sentiment d'affection, et n'ont-ils comme Metz, considéré le régime français que comme une assurance contre les projets de domination d'un voisin détesté ? Ou bien, habitués par l'usage séculaire des entrecours et des sauvegardes, à vivre de la même vie que les sujets du comté de Blâmont, avaient-ils accueilli les ducs de Lorraine installés à Deneuvre, à Blâmont, et même à Baccarat, comme les successeurs légitimes de ceux qui avaient été leurs protecteurs et leurs maîtres effectifs ?

(1) Bénédictins. *Hist. de Metz*, p. 133.

(2) *Id.* p. 189.

(3) Voir gouvernement du département de la Moselle. *Bailliage de Vic*, p. 123.

Nous n'avons découvert aucun document qui permette de baser là-dessus une opinion. Une seule chose est certaine, c'est la persistance de la rivalité séculaire de Deneuvre ville lorraine, contre Baccarat ville évêchoise. Les deux petites villes qui se touchent se sont âprement haïes et jalousées, après comme avant la double annexion ; et il semble bien que leur vieille animosité n'a pris fin que dans la ruine commune, sous le poids des malheurs inouïs qu'elles devaient subir, de la fureur des deux partis, au cours de la guerre de Trente ans. Mais nous ne savons rien de ce qu'on pensait à ce sujet à Merviller, à Vacqueville, à Reherrey. Nous sommes bien près d'en conclure que, vivant au milieu de l'inextricable confusion des droits et des juridictions que nous avons décrite, éloigné de Metz chef-lieu de la province, et de Vic, chef-lieu du bailliage, entouré au contraire de toutes parts par le pays lorrain, le peuple y vivait simplement au jour le jour, avec la seule préoccupation de l'intérêt immédiat, et qu'il n'y faut pas chercher les germes d'un sentiment national lorrain ou français, dont l'éclosion restait encore le secret de l'avenir.

ÉPILOGUE

L'histoire particulière des petits états féodaux de la vallée de la Vesouze finit au moment où leur personnalité éphémère disparaît et se fond, dans la nationalité lorraine, ou l'unité française. Dorénavant ce pays, associé aux péripéties de l'histoire lorraine, y recueillera bien son contingent de gloire et sa large part de misères ; mais sur ce théâtre trop restreint, les grands événements historiques ne laisseront plus que les traces éparses d'épisodes secondaires. Il y en aura de tragiques, tels les deux sièges de Blâmont, celui de Lunéville, la uéconfiture mémorable de la noblesse d'Anjou à Bénaménil ; de piquants comme l'émouvant mariage de la princesse Claude à Lunéville ; de burlesques, comme la conquête des ruines de Turquestein par les Jacobins de Blâmont. Mais depuis l'absorption de ces seigneuries féodales par les districts lorrains ou français, la Vesouze n'a plus eu sa vie propre, et aucun événement mémorable ne s'est plus déroulé dans le cercle étroit de sa vallée.

De l'individualisme des temps anciens, quelques traces cependant ont survécu. Nous avons relevé les caractères particuliers et curieux des maisons rurales au xvii^e siècle.

Au xvi^e, le comté de Blâmont avait réclamé et obtenu la reconnaissance officielle de ses coutumes locales (1). Baccarat avec Rambervillers et Moyen

(1) Coutumes de Blâmont ; *Archives M.-et-M.*, D. 578, Bl. 111, n^o 66,

avaient aussi, par des dérogations notables aux coutumes générales de l'Evêché, réclamé la consécration légale de leurs affinités lorraines (1).

Si donc il n'y a pas à tirer, de l'humble histoire de la Vesouze, des conclusions ambitieuses, il convient pourtant d'y reconnaître la persistance et la vitalité des mœurs indigènes, qui résistèrent toujours à la pression des pays de langue allemande, leurs proches voisins. Cette méfiance instinctive de la race s'est dressée à toutes les époques contre toute intrusion des idées, des mœurs, des croyances étrangères. Dès le début du XI^e siècle, quand les comtes Godefroy et Hermann de Lunéville confirment les possessions de l'abbaye Saint-Remy, ils tiennent à s'intituler vrais comtes des Francs (*Francorum comites catholici*) et choisissent pour patron le célèbre évêque de Reims, saint Remy, qui avait conféré le baptême à Clovis.

Dans le même temps, le chroniqueur qui narre les actes des évêques de Toul, signale, comme une particularité rare, que l'évêque Berthold, bienfaiteur de Saint-Sauveur (994-1026) appartenait à une noble famille du pays allemand (*nobilissimis Alemanorum natalibus ortus*) (2).

Le comte de Salm qui, en 1147, part en Terre-Sainte avec l'évêque de Metz, se joint à l'armée du roi de France, et non aux contingents allemands, avec lesquels il ne sympathise pas (*Alemanos non ferentes*); et plus tard, le jeune comte Heyme de Blâmont tombe à côté du duc Raoul, qui meurt à Crécy, parce qu'il a réclamé la faveur de marcher avant les Allemands (*Nolebat enim honorem progrediendi dare Alamanis*) (3).

Parmi le peuple, les mêmes sentiments se manifestent sans héroïsme, mais avec tenacité : les vocables allemands appliqués au début à certains noms de lieux, comme Langstein, Blankenberg, cèdent bientôt la place aux noms bien français de Pierre-Percée et Blâmont. L'expression, d'ailleurs fautive, de Gutmunster, pour Bonmoutier, n'a pas prévalu davantage.

On trouve bien, dans le langage vulgaire, quelques locutions ou tournures d'origine tudesque (4); mais le peuple se montre nettement réfractaire aux formes comme aux idées allemandes. Il accueille mal, voire avec une pointe d'humeur, le rude idiôme qui *bache de la paille*.

Le paysan de Blâmont habillera à la française les noms cependant bien simples de Helmer, Mayer, Welker pour en faire Helmeur, Mayeur, Welkeur, qui lui

(1) Dilange : *Com. de la coutume de l'évêché de Metz*, notamment art. I, VII, VIII.

(2) Calmet IV, *Gest. episcop. tull.*

(3) Chroniques citées par M. de Pange : *le patriotisme français en Lorraine*, p. 23, 24, 56.

(4) Ex. : *Branidevin* (*Brandwein*), pour eau-de-vie. — *Frichtic* (*Frühstück*), pour déjeuner.

Et cette locution : Qu'est-ce que c'est pour un homme? (*Was ist das für ein Mann?*)

Enfin cette autre si bizarrement altérée : Trois quarts pour deux heures (*ein viertel auf zwei*).

plaisent mieux ; et, à Lunéville, pour éviter l'effort de prononciation que réclament certaines formes allemandes, on affectera de ne connaître que sous les prénoms de Georges, Emile, Victor, Philippe ou Henri, nombre de familles immigrées et bien connues.

Ce sont là de menus faits. Ils n'en attestent pas moins la vigueur et la persistance des instincts profonds de la race. N'est-ce pas dans ces antipathies natives, réveillées et vivifiées par l'amertume de contacts douloureux, que les populations de la Seille, de la Sarre, de la Bruche, sœurs de celles de la Vesouze, mais plus éprouvées qu'elles, savent puiser, chaque jour, le courage et la volonté de défendre, sur leur sol lorrain, le trésor de leurs traditions nationales et de leur culture française ?

Emile AMBROISE.

